



LE PETIT DÉNATOIS

Mai 2022

Numéro 6



ÉDITO DU MAIRE

Chères Dénatoises et Chers Dénatois,

L'année 2022 est déjà entamée depuis quatre mois, le printemps s'installe et l'été approche à grands pas.

Vive la douceur printanière et les beaux jours, avec les chants des oiseaux et le réveil de la végétation !

Le soleil va reprendre ses quartiers et faire scintiller notre village et notre moral.

Les moments festifs vont pouvoir être à nouveau organisés : les associations sont dans les starting-blocks pour les manifestations estivales.

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour les remercier de leur investissement.

Au cours du premier trimestre, les élus, les services communaux et les services de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ont participé à l'élaboration du compte administratif 2021 et du budget primitif 2022.

Cela n'a pas été simple étant donné l'importance des investissements que nous souhaitons réaliser et je les remercie vivement pour leur travail.

Les résultats excédentaires reflètent notre volonté de garder le cap et de maintenir une trajectoire budgétaire maîtrisée.

Encore cette année, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes communales afin de ne pas diminuer davantage le pouvoir d'achat des foyers en cette période d'inflation.

En janvier, du fait de la hausse de l'épidémie de Covid-19, nous n'avions pas eu le droit d'organiser la cérémonie des vœux.

Afin d'y remédier, le conseil municipal a décidé d'organiser une rencontre conviviale le dimanche 22 mai, à 10 h 45, à la salle des fêtes Robert Raynal.

Lors de ce moment de partage, nous inaugurerons l'aire de jeux pour enfants de la zone de loisirs.

Nous vous présenterons un premier bilan des projets menés depuis le début de notre mandat, ainsi que les premiers plans du projet de construction de la nouvelle école et du projet de réfection et d'aménagement de la rue des Remparts.

Enfin, il nous tient à cœur d'accueillir les nouveaux habitants de la commune.

A l'issue de cette rencontre, la municipalité aura le plaisir de vous offrir un vin d'honneur.

Pour terminer, l'ensemble du conseil municipal tient à souhaiter la bienvenue à Jérôme, nouveau propriétaire de notre commerce local O'Pain Bar.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de vivre un excellent été.

Olivier Oustric

DATES À RETENIR

Dimanche 22 mai 2022

Rencontre conviviale, à 10h45, à la salle des fêtes Robert Raynal

Samedi 11 juin 2022

Vide-greniers, de 14 h à 22 h, organisé par l'association Familles Rurales de Dénat

Dimanche 12 Juin 2022

1er tour des élections législatives

Dimanche 19 Juin 2022

2nd tour des élections législatives

Vendredi 1er Juillet 2022

Marché de pays, à 19h, à la salle des fêtes Robert Raynal, organisé par l'association Familles Rurales de Dénat

Du 9 au 11 Septembre 2022

Fête du village, à la salle des fêtes Robert Raynal, organisée par l'association Culture et Loisirs de Dénat

SOMMAIRE

État civil - 2

Les dernières décisions - 2

Solidarité avec l'Ukraine - 4

La nouvelle école - 5

Dépôt de verre à Zantre - 5

En bref - 5

Gestion des déchets - 6

Aménagement des Remparts - 6

Labellisation Terre de Jeux 2024 - 7

Passage du Tour de France - 7

Nouveau propriétaire à l'épicerie - 8

Mentions légales :

Directeur de la publication : Olivier Oustric

Directrice de la rédaction : Marie Estéveny

Imprimé par la Commune de Dénat

Tirage en 400 exemplaires

ÉTAT CIVIL

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Théa CLEREMBAULT,
née le 26/02/2022
- Andréa TORAN,
née le 08/03/2022
- Eloïse FORCADELL,
née le 15/03/2022

Ils nous ont malheureusement quittés :

- Albert ESTÉVENY,
décédé le 29/01/2022
- Juliette FLOURAC,
Veuve CATALO,
décédée le 18/04/2022
- Juliette ROLLAND,
épouse CHAMAYOU,
décédée le 29/04/2022



Nous tenons à remercier
Michel Py,
pour la fabrication
et la pose dans le village,
de ces deux nichoirs pour oiseaux.



LES DERNIÈRES DÉCISIONS

Voici un extrait des principales décisions prises lors des derniers conseils municipaux.

Vous trouverez l'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux sur le site internet de la municipalité : www.mairie-denat.fr.

- **Modification des tarifs de la location de la salle des fêtes Robert Raynal**
Suite aux travaux et investissements engagés ces dernières années (menuiseries, mode de chauffage, plafond, réfrigérateurs...), le conseil municipal a décidé de revaloriser les tarifs de la location de la salle des fêtes pour les résidents extérieurs à la commune à compter du 1er août 2022. Les tarifs de location pour les dénatois restent les mêmes. Les tarifs qui seront appliqués à compter du 1er août sont :

Période de location	Tarif pour les dénatois	Tarif pour les résidents hors commune
1 jour en semaine	90 €	150 €
1 jour en weekend ou 1 jour férié	150 €	250 €
1 weekend	250 €	400 €

Pour chaque location, une caution de 1 000 € sera demandée et l'électricité consommée sera facturée 0,20 € le kW/h.

La salle des fêtes Robert Raynal continue d'être mise gratuitement à la disposition des associations de la commune.

- **Modification des conditions de circulation**

Afin d'améliorer la sécurité sur la RD 31 reliant le village à la RD 612, le conseil municipal a décidé d'ajouter deux nouveaux panneaux « Cédez le passage » aux intersections avec les chemins de la Bourriette et des Ormeaux.

Un panneau « Stop » sera également installé sur la rue des Remparts afin de laisser la priorité aux personnes montant de la côte de la Fond Neuve.

Le sens unique de la rue des Remparts est supprimé uniquement sur la partie longeant la place du monument aux morts.

- **Plan de financement de la nouvelle école**

Le conseil municipal a voté un plan de financement de la nouvelle école pour un montant total de 1 460 636,50 € HT.

Des demandes de subventions ont été déposées auprès :

- de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 35 %,
- du Département du Tarn : environ 22 %,
- de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn : environ 20 %,
- de la Région Occitanie (Fonds Régional d'Intervention) : 3 %.

Il resterait à la charge de la commune les 20 % obligatoires dans tout investissement, soit environ 292 127,30 €.

- **Subventions aux associations**

Les montants des subventions versées aux associations pour l'année 2021 et pour l'année 2022 ont été votés :

- ADMR Lombers/Lamillarié/Dénat : 300 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 100 €
- Association communale de chasse : 300 €
- Association culture et loisirs : 300 €
- Association Familles Rurales : 300 €
- Groupe Happy Day : 300 €
- Génération Mouvement Dénat/Fauch/Labastide-Dénat/Ronel : 300 €

- **Gestion des déchets**

Des conteneurs vont être installés sur le parking de la salle des fêtes Robert Raynal afin de créer un point d'apport volontaire des déchets sur le village.

Ceux destinés à collecter le verre, les ordures ménagères et le tri sélectif seront enterrés. Les cartons seront recueillis dans un container en surface.

Suite à l'encombrement des trottoirs du village par les conteneurs des particuliers, un arrêté a été pris afin qu'ils soient rentrés entre deux collectes.

• **Maintien des taux des taxes communales en 2022**

En 2022, les taux des impôts locaux resteront à :

- 44,84 % pour la taxe foncière sur le bâti,
- 74,98 % pour la taxe foncière sur le non-bâti.

• **Validation des comptes administratif et de gestion 2021**

Section Fonctionnement 2021

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	83 902,16 €	Produits services, domaine et ventes	41 296,16 €
Charges de personnel	156 111,31 €	Impôts et taxes	214 246,76 €
Atténuation de produits	70 982,53 €	Dotations et participations	99 137,91 €
Autres charges de gestion courante	27 816,48 €	Autres produits de gestion courante	19 730,32 €
Charges financières	5 951,26 €	Produits financiers	4 084,80 €
Charges exceptionnelles	0 €	Produits exceptionnels	3 958,06 €
Total	344 763,74 €	Total	382 454,01 €

En 2021, la commune a employé 4,66 ETP (agents en équivalent temps plein). Leurs salaires représentent 45,28% des dépenses de fonctionnement de la commune avec un montant de 156 111,31 €.

Le produit perçu au titre de la fiscalité locale des ménages représente près de 47,06% des recettes de 2021 de la commune soit 179 977,00 €.

L'Etat a versé 84 406,00 € de Dotation Globale de Fonctionnement, soit 22,07% des recettes de la commune.

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 0,65% entre 2020 et 2021.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la commune constaté est de 37 690,27 €.

Le résultat de fonctionnement reporté était de 83 888,81 €.

Le résultat de fonctionnement cumulé se comptabilise donc à 121 579,08 €.

Section Investissement 2021

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	40 774,77 €	Subventions d'investissement	5 494,10 €
Rénovation de la salle Robert Raynal	33 128,35 €	Dotations, fonds divers et réserves	51 975,43 €
Équipement de l'école	5 507,06 €	Dépôts et cautionnements reçus	398,35 €
Construction de la nouvelle école	15 508,80 €	Autres immobilisations financières	14 150,00 €
Aménagement de la zone de loisirs	47 943,00 €		
Emprunts et dettes assimilées	22 608,82 €		
Total	165 470,80 €	Total	72 017,88 €

En 2021, 131 179,22 € de dépenses seront reportées en 2022. Il s'agit des dépenses pour la construction de la nouvelle école (117 675,20 €) et la réhabilitation du logement T4 (13 504,02 €).

La commune a perçu un acompte de subvention pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes phase 2 de 4 352,10 € et 1 142,00 € de DETR pour le matériel numérique et sonore de l'école.

Par ailleurs, elle a encaissé 35 120,21 € de taxe d'aménagement et 16 855,22 € de FCTVA (fonds de compensation de la TVA versé par l'Etat).

En 2021, 37 876,05 € de recettes sont reportées en 2022. Il s'agit essentiellement de soldes de subventions à percevoir.

Le résultat d'investissement 2021 de la commune est déficitaire de -93 452,92 €.

Le résultat d'investissement reporté était de 200 745,88 €.

Le résultat d'investissement cumulé se comptabilise donc à 107 292,96 €.

Après intégration du solde des restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de financement de 13 989,79 €.

• Validation du budget primitif 2022

Section Fonctionnement 2022

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	121 000,00 €	Produits services, domaine et ventes	42 400,00 €
Charges de personnel	171 450,00 €	Impôts et taxes	214 950,00 €
Atténuation de produits	68 900,00 €	Dotations et participations	98 043,00 €
Autres charges de gestion courante	31 100,00 €	Autres produits de gestion courante	20 541,00 €
Charges financières	6 000,00 €	Produits financiers	3 491,00 €
Charges exceptionnelles	500,00 €	Remboursement salaire	600,00 €
Dépenses imprévues	2 000,00 €	Excédent de fonctionnement	121 579,08 €
Virement vers la section investissement	100 654,08 €		
Total	501 604,08 €	Total	501 604,08 €

Le budget de fonctionnement ne devrait pas trop évoluer pour 2022.

Une partie des excédents de fonctionnement des dernières années va être virée vers le budget d'investissement.

Section Investissement 2022

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	59 504,02 €	Emprunts et dettes assimilées	863 124,13 €
Projet Nouvelle École	1 529 127,20 €	FCTVA	1 300,00 €
Salle Robert Raynal : caméras de surveillance	2 000,00 €	Taxe d'aménagement	41 174,00 €
Salle Robert Raynal : changement du réfrigérateur	5 000,00 €	Dettes récupérables	14 742,00 €
Travaux bâtiments	5 000,00 €	Subvention DETR (Nouvelle école)	511 223,00 €
Équipement de l'école	5 000,00 €	Subvention DETR (Alarme école)	1 042,00 €
Aires détente des lotissements	7 450,00 €	Subventions (Zone de loisirs)	26 679,15 €
Fonds de concours voirie (Rue des Remparts)	40 000,00 €	Subvention France Relance (Réno. salle des fêtes)	10 154,90 €
Emprunts et dettes assimilées	24 305,00 €	Solde d'exécution reporté	107 292,96 €
		Virement de la section Fonctionnement	100 654,08 €
Total	1 677 386,22 €	Total	1 677 386,22 €

Les dépenses d'investissement vont fortement augmenter avec la construction de la nouvelle école et le reste à charge pour la commune de l'aménagement de la rue des Remparts.

Certaines subventions qui seront perçues en 2022 concernent des travaux réalisés en 2021.

SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE

Un appel aux dons pour aider et soutenir le peuple ukrainien a été lancé par la municipalité.

Un point de collecte a été ouvert à la mairie, durant 2 semaines en mars. Chacun de nous a eu la possibilité d'amener ses dons aux heures d'ouverture de la mairie. Un créneau supplémentaire a été rajouté le samedi 26 mars, de 14h à 16h.

Vous avez été nombreux à participer à ce bel élan de générosité qui nous a permis de récolter de nombreux articles : matériel médical, produits de soin et d'hygiène,

denrées alimentaires, vêtements, couvertures...

Nous remercions les bénévoles qui sont venus les vendredis après-midi, pour trier et confectionner les colis par type de produit.

Timothee les a tous apportés à l'association franco-ukrainienne Bèrèguinia qui les a pris en charge et les a acheminés jusqu'en Ukraine.

Basée à Carmaux, dans le Tarn, Bèrèguinia est une association culturelle qui a pour but de préserver et promouvoir la culture ukrainienne, de maintenir les traditions et coutumes populaires d'Ukraine.



Bèrèguinia est un ancien symbole très répandu en Ukraine, qui signifie en même temps la fondatrice et maîtresse de toute la nature ; la femme-mère qui protège la famille, le foyer, les enfants, la langue ; l'arbre de la Vie.

Merci à tous les généreux donateurs !

LA NOUVELLE ÉCOLE

Le projet de construction du nouveau groupe scolaire avance et la phase d'avant-projet détaillé se termine.

Les enseignants, le personnel communal, la directrice de l'accueil de loisirs et les parents des élèves de l'école ont pu découvrir les plans des bâtiments et leur implantation sur le site, lors de différentes réunions de présentation. Ils ont été conquis par les premiers visuels et nous ont fait quelques propositions visant à améliorer l'organisation et le fonctionnement des équipes au sein de cette future structure qui réunira les services scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Le cabinet d'architecte Cabrol et Beauvois Architectes nous a transmis un chiffrage de 1 460 636,50 € HT.

Le plan de financement suivant a été élaboré et validé par le conseil municipal :

Collectivité ou organisme Dispositif	Montant	Pourcentage du montant total
État - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	511 222,78 €	35 %
Caisse d'Allocations Familiales du Tarn Plan Mercredi	300 000,00 €	20,5 %
Région Occitanie Fonds Régional d'Intervention (FRI)	42 000,00 €	2,9 %
Conseil Départemental du Tarn	315 286,43 €	21,6 %
Commune de Dénat	292 127,29 €	20 %

Les demandes de subventions ont été déposées auprès des différents organismes en début d'année.

A ce jour, nous avons reçu un avis favorable de l'État, de la CAF et de la Région.

Nos prochaines étapes : lancer l'appel d'offres aux entreprises et vous présenter le projet le 22 mai.

DÉPÔT DE VERRE À ZANTRE

Régulièrement, des incivilités sont commises à ce dépôt de verre, situé en bas du hameau de Boudret.

Nous y retrouvons tous types de déchets (pneus, ordures ménagères, poussette, électroménager...).

D'autres fois, le verre est déposé dans des cartons au pied du conteneur ; l'usager ne prenant pas le temps de le vider.

Non seulement, notre employé communal, perd beaucoup de temps à remettre ce site en état, mais notre budget communal est impacté.

En effet, les déchetteries de Réalmont ou de Ranteil sont facilement accessibles et gratuites pour les particuliers, alors que leur accès est payant pour notre commune.

L'ensemble du conseil municipal tient à rappeler que ce site n'est pas une décharge municipale, invite les utilisateurs à le respecter et à être plus vigilants sur l'utilisation qui en est faite, et n'hésitez pas à signaler à la municipalité les incivilités.

Il serait regrettable que nous soyons amenés à supprimer ce conteneur à verre et à fermer cette aire de parking. Leur position centrale par rapport aux petits hameaux de la commune est appréciée par de nombreux déna-tois.

EN BREF...

Avec les beaux jours qui reviennent, les travaux de tonte, de taille des haies... sont de retour.

Pour rappel, **les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et appareils bruyants sont autorisés uniquement aux horaires suivants :**

- Les jours ouvrables : de 9h à 12h et de 14h à 20h,

- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 20h,

- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.



Illustrations du manque de civisme au dépôt de verre à Zantre.



GESTION DES DÉCHETS

En cohérence avec sa profession de foi, la municipalité a décidé de mettre en place un nouveau point d'apport volontaire des déchets sur le village.

D'ici l'été, quatre containers vont être installés à la salle Robert Raynal. Afin de conserver l'esthétique du site et de limiter les nuisances, le container à verre, le container des ordures ménagères et le container du tri sélectif seront enterrés. Seul celui destiné à la collecte des cartons sera aérien.

Les différents aménagements effectués autour de la salle Robert Raynal permettent d'améliorer le « bien vivre en-

semble », puisqu'ils en font un lieu de rencontre convivial où petits et grands peuvent se retrouver en toute fraternité.

Des caméras de vidéosurveillance vont être ajoutées afin de limiter les dégradations autour de ce point d'apport volontaire des déchets. En cas de manquement, les responsables seront identifiés et devront assumer la responsabilité de leurs actes.

Nous vous invitons à veiller au respect et à la propreté des lieux.

AMÉNAGEMENT DES REMPARTS

Les travaux d'aménagement de la rue des Remparts ont débuté ce printemps avec la réfection des réseaux humides sur la côte de la Fond Neuve et les parties nord et ouest de la rue des Remparts.

Avant d'engager les travaux d'aménagement en surface, les services de l'agglomération ont vérifié l'état du réseau unitaire existant qui datait de la fin des années 70.

Réalisée à l'aide de caméras, l'étude a conclu sur la nécessité d'une rénovation.

Les travaux vont permettre de séparer les réseaux des eaux usées et des eaux pluviales.

La C2A prend en charge l'organisation des travaux et le financement de la partie assainissement, la compétence assainissement ayant été transférée à la C2A.

Le syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique (SIAH) du Dadou a profité des travaux de terrassement pour remplacer les canalisations du réseau d'adduction en eau potable.

Les travaux de voirie et de réfection des trottoirs de cette première tranche et l'aménagement de la place des Châtaigniers reprendront à l'automne.

Nous espérons que vous serez nombreux à assister à la présentation des esquisses le dimanche 22 mai.



Un plan de financement de l'aménagement de cette première tranche a été monté par les services de la C2A :

Dépenses		Recettes	
Éclairage	10 000 €	État	50 951 €
Voirie	145 577 €	Région	20 000 €
Pluvial	128 000 €	Département	43 400 €
		Perméabilisation des sols	18 685 €
		Commune	150 541 €
Total	283 577 €	Total	283 577 €

LABELLISATION TERRE DE JEUX

En 2024, la France accueillera le monde à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques.

L'ambition du comité d'organisation Paris 2024 est que le pays tout entier vibre et se rassemble pendant les semaines de compétition, et qu'une dynamique se crée dès aujourd'hui dans tous les territoires.

C'est en ce sens qu'ils ont créé le label Terre de Jeux 2024 à destination des collectivités territoriales et des fédérations et associations sportives.



Dans le cadre de ce label, chaque collectivité territoriale s'engage selon ses moyens et son champ de compétence, à mettre en place des actions nouvelles ou à poursuivre des actions existantes en lien avec les Jeux, les valeurs des Jeux et le sport.

Les engagements des communes labellisées concernent trois thématiques :

- l'Engagement : animer et faire grandir la communauté Paris 2024 en relayant l'actualité Paris 2024 et en valorisant les actions menées localement,
- la Célébration : faire vivre à tous les émotions du sport et des jeux en concevant des événements ouverts à tous et respectueux de l'environnement, et en célébrant les Jeux dans notre territoire,
- l'Héritage : mettre plus de sport dans le quotidien des personnes en favorisant la découverte des sports et de



ses valeurs, notamment lors de la Journée Olympique et de la Semaine Olympique et Paralympique scolaire, et en promouvant la pratique sportive auprès des élus et des agents.

La commune de Dénat a obtenu le label Terre de Jeux 2024, le 1er avril 2022.

Elle faisait partie de la 38e promotion, rejoignant ainsi plus de 2 600 collectivités territoriales.

PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

La 109e édition du Tour de France cycliste, organisée dans le cadre de l'UCI World Tour 2022, empruntera des routes départementales de notre commune, lors de sa 15e étape.

Le grand départ sera donné le vendredi 1er juillet 2022 à Copenhague. Après trois étapes au Danemark, les coureurs cyclistes s'affronteront sur les pavés du Nord, puis sur les pentes de la Super Planche des Belles Filles.

Ils effectueront ensuite un bref passage en Suisse, avant de s'attaquer aux Alpes.

Les coureurs rescapés traverseront rapidement le Massif Central pour rejoindre les Pyrénées. C'est à cette occasion qu'ils parcourront nos terres dénatoises.

Le dimanche 17 juillet 2022, la 15e étape reliant Rodez à Carcassonne, traversera le département du Tarn du nord-est au sud.

En début d'après-midi, les coureurs cyclistes arriveront de Mouzieys-Teulet par la RD 74.

A Lous Issarts, ils poursuivront leur route sur la RD 120 pour rejoindre la RD 612.

A l'embranchement de Mousquette, ils partiront en direction de Réalmont.

Longue de 200 km, cette étape est considérée comme

une étape de plat et aura lieu la veille de la seconde journée de repos. Son parcours a été tracé pour favoriser un sprint massif à Carcassonne, à moins qu'une échappée ne vienne tout chambouler...

La vitesse des participants devrait être élevée lors de leur passage ; nous vous recommandons d'être prudents si vous allez encourager les coureurs sur le bord des routes.

Après une dernière semaine dans les Pyrénées et le sud-ouest, l'arrivée sera jugée le 24 juillet à Paris, sur l'avenue des Champs-Élysées.



NOUVEAU PROPRIÉTAIRE À L'ÉPICERIE

Après quinze mois passés à Dénat, Stéphane Desnoës a vendu l'épicerie-bar O'Pain Bar pour voguer vers d'autres horizons.

Nous les remercions, lui et sa famille, pour le temps qu'ils ont consacré à maintenir un service de proximité sur notre village.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore rencontré, Jérôme IKHELEF est le nouveau propriétaire de l'O'Pain Bar. Arrivant de la région parisienne, il est heureux de découvrir notre région et se montre très motivé par ce nouveau projet.

Il compte, bien évidemment, maintenir l'activité traditionnelle du commerce :

- dépôt de pain,
- épicerie,
- fruits et légumes,
- rayon frais,
- journaux,
- dépôt de gaz,
- bar.

Jérôme compte poursuivre la commercialisation de produits en circuit court.

Ainsi, vous pourrez lui acheter les produits de nos agriculteurs locaux.

L'O'Pain Bar va également rester référencé comme un point relai colis auprès de différentes structures (Chronopost, DPD...).

Il compte proposer une restauration sur place le midi. Nul doute qu'il sera occupé avec les chantiers à venir ! Sa philosophie est de faire de notre petit commerce local un lieu de rencontre et de convivialité en proposant

des animations le weekend, notamment les vendredis soir.

Il est peu probable que vous trouviez porte close puisque Jérôme a augmenté l'amplitude des horaires d'ouverture :

Lundi	7h30 - 13h	16h30 - 19h
Mardi	7h30 - 13h	16h30 - 19h
Mercredi	<i>Fermeture hebdomadaire</i>	
Jeudi	7h30 - 13h	16h30 - 19h
Vendredi	7h30 - 13h	16h30 - 19h30
Samedi	7h30 - 13h30	16h30 - 19h30
Dimanche	7h30 - 13h30	<i>Fermeture</i>

Pour réserver votre pain ou pour toute commande particulière (plaque de quiche ou pizza, gâteau...), n'hésitez pas à passer le voir ou à l'appeler, aux horaires d'ouverture, au **05 63 78 85 98**.

Il est à noter que la vente de boissons alcoolisées reste interdite aux mineurs, même si ces derniers viennent les récupérer pour leurs parents.

Nous souhaitons la bienvenue à Jérôme qui s'implique déjà pour faire vivre notre épicerie-bar et proposer un service non négligeable aux habitants de notre commune.

Nous espérons que vous serez nombreux à venir le découvrir et que vous participerez à maintenir l'activité de notre commerce local.

Mairie de DÉNAT

Accueil du public : 1, Place de la Mairie
81120 Dénat

- le mardi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h
- le jeudi de 14h30 à 17h
- le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Contactez-nous :

Téléphone : 05 63 76 07 27

E-mail : mairie@mairie-denat.fr

Le Maire reçoit sur rendez-vous :

- le mardi de 16h30 à 18h30
- le vendredi de 14h à 17h

Nous sommes sur le Web !

Visitez-nous :

www.mairie-denat.fr

Pensez à télécharger l'application :

